

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

**Décision n° 002025\_033**

Arrondissement de TORCY

**Objet :** *Contrat de maintenance premunil HC et gestion annuelle de la base de données nationale pour 17 défibrillateurs par la société DEFIBRIL.*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Considérant** le contrat de la société DEFIBRIL concernant la maintenance premunil HC et gestion annuelle de la base de données nationale pour 17 défibrillateurs,

**Considérant** qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

**Décide :**

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat de maintenance premunil HC et gestion annuelle de la base de données nationale pour 17 défibrillateurs, par la société DEFIBRIL pour un montant de deux mille quatre cent dix-sept euros et six centimes HT (2417.06 euros HT) soit deux mille neuf-cent euros et quarante-sept centimes TTC (2900.47 euros TTC).

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 04 AVR. 2025

ID : 077-217702158-20250331-002025\_033-AU



Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société DEFIBRIL

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 31 mars 2025  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

